

546

S. S. 17-17

- 4 -

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, portant approbation de la convention signée à Berne, le 19 septembre 1906, entre la France, l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie, la Belgique, le Danemark, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Roumanie, la Russie et la Suisse, additionnelle à la convention internationale du 14 octobre 1890 sur le transport de marchandises par chemins de fer (N° 124, année 1907.)

(Nommée le 6 juin 1907.)

MM.

1^{er} BUREAU : POCHON.

2^e — Emile LABICHE. *Président*

3^e — César DUVAL.

4^e — POIRRIER.

5^e — AUDIFFRED.

6^e — BOULARAN. *Secrétaire*

7^e — Albert DECRAIS. *Rapporteur*

8^e — BONNEFILLE.

9^e — CICÉRON.



Séance 2- 4 Juin 1907

Reçu par le Comité des relations avec les universités internationales, concernant
les transports 2- marchandises par chemin 2- fer. Ont été nommés

Président : M. Labiche Secrétaire M. Boulanger. M. Devaux a été
nommé Rapporteur

Le Président

E. Labiche

Le Secrétaire

M. Boulanger